

Cathy Day — Questions du 23 juillet 2026

Texte original en français, sans l'historique de correspondance automatiquement cité. Version de travail.

Bonjour,

Je vous remercie pour votre proposition de vous adresser mes questions par écrit. Les voici:

Pour quelle(s) raison(s) précises le responsable d'Armasuisse, M. Urs Loher, s'est-il rendu en Israël en ce mois de juillet 2026?

S'il y a des contrats en cours avec l'Etat israélien ou des sociétés israéliennes dans le domaine militaire, quels sont-ils?

Quels sont les montants engagés par Armasuisse (s'il s'agit d'importations vers la Suisse)? Quels sont les montants engagés par l'autre partie (s'il s'agit d'exportations depuis la Suisse)?

S'il y a de nouveaux contrats en vue avec l'Etat israélien ou des sociétés israéliennes dans le domaine militaire, quels sont-ils?

Quels sont les montants qu'Armasuisse envisage d'engager (s'il s'agit d'importations vers la Suisse)? Quels sont les montants que l'autre partie envisage d'engager (s'il s'agit d'exportations depuis la Suisse)?

Est-ce que des contrats ont été signés pendant le séjour de ce mois de juillet en Israël de M. Loher? Si oui, sur quoi portaient-ils et quels sont les montants qui ont été engagés?

Est-ce que des contrats ont été signés depuis le séjour de ce mois de juillet en Israël de M. Loher? Si oui, sur quoi portent-ils et quels sont les montants qui ont été engagés?

Combien de personnes ont accompagné M. Loher pour ce déplacement en Israël en ce mois de juillet 2026 ? De qui s'agissait-il(nom ou fonction)?

Des entreprises suisses ont-elles également participé à ce déplacement et aux séances de travail ? Dans l'affirmative, de quelles sociétés s'agissait-il?

Des entreprises israéliennes ont-elles également participé aux séances de travail ? Dans l'affirmative, de quelles sociétés s'agissait-il?

Combien ce déplacement a-t-il coûté (transports, logements, repas, frais divers)?

Dans une lettre ouverte, des professeurs de droit international ont rappelé ses obligations à la Suisse face à la gravité des violations du droit international commis par l'armée israélienne dans le territoire palestinien occupé, dont Gaza. Cette lettre ouverte a en particulier rappelé que "la Suisse a l'obligation diligente de veiller à ce que les entreprises suisses sur lesquelles elle exerce un contrôle s'abstiennent de tout appui à l'acquisition et à l'occupation de territoire palestinien par la force, y compris dans le domaine de l'achat et de la vente d'armement ou d'autres technologies à double usage".

Dans ce contexte, quelle est l'autorité qui a vérifié la légalité de ce déplacement du mois de Juillet 2026 et de la collaboration dans le domaine militaire de la Suisse avec Israël?

Quels sont les arguments juridiques qui ont été donnés pour autoriser ce déplacement et cette collaboration dans le contexte précité, et sur quelles bases légales reposent-ils ?

Quelles mesures ont été prises pour garantir la conformité au Plan d'action national (2024-2027) « Entreprises et droits de l'homme »?

Quelles sont les autorités politiques qui ont été consultées au sujet de ce déplacement et qui (quelle(s) autorité(s)) l'ont autorisé (ou ne s'y sont pas opposées)?

Dans l'attente de vos réponses circonstanciées, je vous remercie très vivement de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce message et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Cathy Day